

Décision n° D2024_018

Le président du conseil départemental,

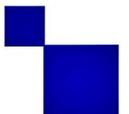
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°14-01 du 19 octobre 2023 relative à l'adhésion du département de la Seine-Saint-Denis à l'association « Un Plus Bio »,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'appel à cotisation de l'association « Un Plus Bio » pour l'année 2024,



décide

- DE VERSER la somme de 7 000 euros à l'association « Un Plus Bio » au titre de la cotisation du Département pour l'année 2024 ;
- DE SIGNER tous les actes relatifs à l'adhésion pour l'année 2024.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240317-D2024_018-AR